



FORMATION INTERVISION

POUR AVOCATS SPECIALISES EN DROIT DES ETRANGERS

Quelle protection juridique pour les personnes inéloignables ?

Où : en personne chez Vluchtelingenwerk Vlaanderen, 75 Rue Botanique, 1210 Bruxelles.

Quand : Vendredi 21 octobre 2022, de 10h à 13h

Quoi : Un certain nombre de personnes sur le territoire belge se trouvent dans une situation d'inéloignabilité. Cette notion fait référence aux étrangers sans droit de séjour qui ne peuvent, pour diverses raisons, de nature temporaire ou durable, pas retourner dans leurs pays d'origine ou de séjour. L'accord de gouvernement a mis la problématique à l'agenda politique, il est temps de réfléchir à la protection juridique de ce groupe-cible. Cette intervision a pour objectif de tracer les contours de la problématique, en Belgique et à l'étranger, et de penser les éventuelles solutions juridiques.

Publications utiles :

- NANSEN, Vers un Code de la Migration ? Contribution à la réflexion : [Pour un statut d'inéloignable](#)
- PICUM, [Barriers to return: Protection in international, EU and national frameworks](#)
- Farcy, J.-B., *Unremovability under the Return Directive : An Empty Protection?* in M. Moraru, G. Cornelisse and P. De Bruycker *Law and judicial dialogue on the return of irregular migrants from the European Union*, Bloomsbury 2020
- ['Governing Through Ignorance: Swedish Authorities' Treatment of Detained and Non-deported Migrants during the COVID-19 Pandemic,](#) A. Lindberg et al, Feminist Legal Studies, 2022.
- Charles Gosme Les limbes de l'inéloignabilité : la nouvelle condition juridique de l'étranger, Revue critique de droit international privé [2015/1 \(N° 1\)](#), pages 43 à 88
- Myria, [Avis sur la proposition de loi du 9 juillet 2019 modifiant la loi du 15 décembre 1980 \[...\] afin de garantir l'exécution des mesures d'éloignement \(DOC 55 – 66/001\)](#)

Inscrivez-vous sur notre site jusqu'au mercredi 19 octobre au plus tard. Attention l'intervision se déroulera en français et en néerlandais, sans traduction simultanée.

Après confirmation de votre inscription, veuillez verser une contribution de **75€ (25€ pour les stagiaires)** sur le compte bancaire de l'asbl NANSEN BE93 3630 6222 8267, en mentionnant "votre nom + date de l'intervision".

L'intervision a été accréditée pour 3 points de formation permanente.

Quelle protection juridique pour les personnes inéloignables ?	
10.00	Introduction et tour de table par <i>Julie Lejeune</i> (directrice NANSEN)
10.15	"Barriers to return: Protection in international, EU and national frameworks" by <i>Marta Gionco</i> (Advocacy Officer PICUM)

10.45	“Protection internationale et inéloignabilité”, <i>Valérie Klein</i> (juriste NANSEN)
11.15	Pause
11.30	« Quel avenir pour les personnes inéloignables du sol belge ? » <i>Noémi Desguin</i> , (juriste Move) et <i>Nicolas Wéry</i> , (chargé de plaider JRS Belgium)
12.00	Éclairages et réactions par Me <i>Jean-Baptiste Farcy</i> (avocat au barreau de Bruxelles & UGent) et Me <i>Hilde Van Vreckom</i> (avocate au Barreau de Bruxelles) Discussion et échanges avec la salle
13h - CLÔTURE	